AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-3-6-76203203

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION de la STATION "AQUITAINE"

GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Chemin d'Artigues, 33150 CENON - Tél. 86.22.75 - 86.24.35

ABONNEMENT ANNUEL
50,00 Francs

Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes,
Direction Départementale de l'Agriculture

C. C. P. : BORDEAUX 6702-46 X

28 Mai 1976 - Numéro Spécial VIGNE

LA POURRITURE GRISE DE LA VIGNE

Après des années de très forte évolution notamment de 1963 à 1968, les attaques de la Pourriture grise semblent moins graves et surtout moins généralisées. On observe néanmoins des zones parfois très atteintes, comme en Bourgogne et dans le Midi par exemple en 1975. Mais le plus souvent, des périodes de beau temps à l'approche des vendanges empêchent où arrêtent le développement du parasite à une période oùles interventions sont non seulement déconseillées, mais inefficaces.

Néanmoins, la lutte contre cette maladie préoccupe encore beaucoup les viticulteurs qui redoutent une invasion grave dans l'incertitude où ils sont de pouvoir l'enrayer avec suffisamment d'efficacité.

En effet, en attendant les résultats des expérimentations entreprises par les laboratoires d'Oenologie de l'Institut Technique du Vin sur l'influence de la Pourriture grise sur la qualité des vins, on admet un taux maximum et provisoire de 20 % de raisins pourris. Cette limite, qui sera vraisemblablement abaissée, doit être la règle à observer dans les essais. Elle correspond d'ailleurs aux normes retenues par la commission chargée d'étudier les résultats des diverses expérimentations réalisées en France depuis une dizaine d'années.

METHODE DE LUTTE

Actuellement la lutte contre cette maladie est très difficile et, suivant son degré d'intensité, n'apporte pas toujours au viticulteur les satisfactions qu'il est en droit d'en attendre. Il faut donc essayer "d'intégrer" tous les moyens susceptibles de réduire le développement du Botrytis cinerea avant d'envisager la lutte chimique.

Mesures culturales

Ces mesures culturales sont destinées à diminuer l'évolution de la maladie c'est-à-dire à réduire les taux de Pourriture grise. Ainsi, les produits dont l'efficacité reste quand même limitée seront plus actifs sur des invasions moyennes comme l'ont montré de nombreux essais.

Si l'on admet que la recrudescence des invasions de Botrytis cinerea est le plus souvent due aux modifications profondes intervenues dans les techniques culturales de la vigne, on comprendra qu'un retour à des conditions de culture plus rationnelles soit susceptible de réduire la gravité des attaques.

.../...

P161

Ces mesures devront tendre à éviter l'accumulation de l'humidité au niveau des grappes par une meilleure pénétration du vent et des rayons solaires dans la masse du feuillage. Pour cela, on interviendra sur la fumure qui devra être équilibrée, sur le système de conduite (taille,palissage, effeuillage, etc...) et sur l'application régulière des traitements préventifs contre les attaques de Tordeuses de la grappe, dont l'action sera facilitée par la perméabilité du feuillage.

Nous avons pu constater qu'en Gironde un essai d'éclaircissage des grappes suivi d'un effeuillage raisonné réalisé en 1974 après la nouaison dans une vigne très vigoureuse a réduit le taux de pourriture par rapport au témoin de 46 à 17 %. C'est peut être un cas extrême, mais on comprend que dans de telles conditions, on peut espérer des satisfactions, même en période favorable, si on associe les mesures culturales et la lutte chimique.

Lutte chimique

1° - Techniques de lutte

Plusieurs méthodes de lutte sont proposées, mais les résultats pratiques ne sont pas différents pour le moment. Aussi nous bornerons nous à rappeler les principes de la méthode standard que l'on pourrait aussi appeler méthode phénologique et qui est la seule adoptée dans les essais d'homologation pour vérifier l'action des produits proposés, définir les limite d'intervention et étudier leur influence sur la vinification (fermentation-résidus).

Elle consiste à appliquer quatre traitements de chaque côté du rang, au niveau des grappes seulement, avec un appareil pneumatique à volume réduit (nouaison, fermeture de la grappe, début de la véraison et trois semaines avant la récolte).

Devant les exigences présentées par cette méthode on parle de plus en plus de l'utilisation des formules mixtes destinées à lutter à la fois contre le Mildiou et la Pourriture grise. On part du principe que des doses faibles de produits spécifiques incorporées à tous les traitements contre le Mildiou sont susceptibles de réduire suffisamment l'évolution de la Pourriture pour que deux interventions seulement de produits spécifiques à dose normale, en fin de saison, suffisent à protéger la récolte. Il est évident que la lutte s'en trouve simplifiée car on admet difficilement en pratique une lutte spéciale intercalée dans un programme général avec changement fréquent des produits et de réglage du matériel. Il reste cependant à s'assurer de la valeur de cette méthode qui, en définitive, faciliterait le travail du viticulteur et le rendrait plus efficace. C'est pour cela que le Service de la Protection des Végétaux a réalisé depuis plus de 6 ans, divers essais d'abord avec des viticulteurs dans les conditions de la pratique, puis ensuite,en liaison avec d'autres organismes (I.N.R.A. - I.T.V).

2° - Produits utilisés

a) Produits spécifiques

Depuis le début des essais d'homologation plusieurs matières actives ont été utilisées selon les directives du protocole officiel. Elles sont actuellement en autorisation provisoire de vente. Certaines même ne sont plus guère utilisées comme le thirame à 320 g de M.A./hl et le folpel à 200 g de M.A./hl. Cette dernière matière active, si elle n'est plus conseillée seule en traitement spécifique, présente néanmoins une action secondaire intéressante contre le Botrytis cinerea.

.../...

Parmi les produits les plus couramment appliqués on trouve :

- dichlofluanide à 125 g M.A./hl qui est un produit de contact dont l'efficacité se manifeste de façon régulière dans les vignobles de Bourgogne et du Bordelais. Par contre, dans les régions septentrionales, les résultats obtenus sont moins bons et plus irréguliers. Il convient de ne pas intervenir trop tardivement en raison des risques possibles sur la fermentation, surtout en cas de sècheresse avant la récolte.

- glycophène à 75 g M.A./hl qui agit également par contact et dont les résultats ont été meilleurs dans la quasi totalité des essais réalisés en 1975.

- une série de produits appelés benzimidazoles et qui comprend bénomyl à 50 g M.A/hl, méthylthiophanate à 140 g M.A./hl et carbendazim à 50 g M.A/hl. Ils présentent tous une action systémique qui se manifeste plus nettement dans les vignobles où sévit en plus la pourriture pédonculaire. C'est pour cela que leur efficacité apparaît meilleure que celle des produits agissant par contact dans les secteurs viticoles où cette forme de maladie existe.

Toutefois, il faut signaler l'apparition de souches de Botrytis résistantes aux benzimidazoles dans plusieurs régions viticoles d'Allemagne, de Suisse, mais aussi d'Alsace et de Champagne. C'est pour cela qu'avec ces matières actives les résultats de ces dernières années ont été irréguliers et souvent très insuffisants. Cette constatation d'inefficacité due à des cas de résistances a entraîné l'apparition de produits mixtes contenant carbendazim + folpel à 25 g + 100 g M.A./hl dont les résultats ont été satisfaisants en 1975.

Il faut enfin signaler une nouvelle matière active non encore commercialisée la vinchlozoline à 75 g M.A./hl qui aurait manifesté ces deux dernières années une action très intéressante qui semble devoir la faire classer parmi les meilleurs produits actuellement proposés. Les essais que nous envisageons à la Protection des Végétaux en 1976 vont nous permettre d'apprécier son efficacité.

b) Produits mixtes

Pour éviter les contraintes de la lutte spécifique et le changement fréquent du réglage des appareils, plusieurs firmes proposent des produits mixtes permettant à la fois de lutter contre le Mildiou et de limiter l'installation puis le développement de la Pourriture. Parmi les principaux, on trouve soit des associations de produits organiques de synthèse tels que manèbe + méthylthiophanate ou bien folpel + thirame, soit encore des associations de cuivre (sulfate ou oxychlorure) avec des spécialités organiques de synthèse telles que dichlofluanide ou folpel.

On expérimente même certains produits contenant glycophène + folpel et métirame de zinc + carbendazim.

CONCLUSION

Malgré une amélioration de la situation, la lutte contre la Pourriture grise reste préoccupante car le viticulteur ne dispose pas de moyens sûrs et de produits très efficaces pour obtenir une protection suffisante contre un champignon dont la présence est permanente et dont l'évolution peut être soudaine et grave si les conditions sont favorables. Les résultats insuffisants obtenus en 1975 en Bourgogne en présence d'une attaque particulièrement grave le prouvent (83,4 % de Pourriture dans le témoin).

L'action manifestée par les produits spécifiques ces dernières années est certes intéressante sur un taux de pourriture moyen. Elle permet de réduire la gravité des invasions et d'étaler la récolte qui peut être faite avec moins de précipitation au bénéfice de la qualité. Mais l'exemple Bourguignon de 1975 rappelle notre impuissance contre une attaque tardive très grave.

.../...

C'est pour cela qu'il faut inciter les viticulteurs à intervenir pratiquement par des façons culturales appropriées pour tenter de diminuer les causes qui peuvent favoriser l'évolution et l'extension de la maladie. Ensuite, la lutte chimique sera facilitée et les résultats obtenus seront meilleurs.

En outre, pour les régions où l'on rencontre à la fois la pourriture pédonculaire et la pourriture des baies il serait peut être intéressant d'associer dans un programme combiné, l'action différente des produits systémiques et de contact. Enfin, il ne faut pas oublier les cas de résistance du Botrytis aux benzimidazoles qui résultent peut être de l'exagération du nombre des traitements d'assurance réalisés sans se soucier des risques du moment.

Pour les spécialités mixtes actives à la fois contre le Mildiou et la Pourriture grise, il ne s'agit pas d'essais d'homologation, mais seulement d'applications pratiques destinées à apprécier dans les formules proposées par le commerce, la valeur d'une action secondaire favorable vis-à-vis du Botrytis cinerea. La portée pratique est évidente, mais les essais de 1975 réalisés en Bordelais et en Bourgogne sont contradictoires. Si à BORDEAUX les résultats sont satisfaisants pour un taux de Pourriture grise de 23,8 %, ils sont nettement insuffisants à BEAUNE lorsque ce taux atteint 85,4 %. Comme pour les produits spécifiques, nous en revenons à une efficacité qui varie avec la gravité de la maladie. De plus il sera intéressant de comparer les prix de revient de ces deux techniques.

En pratique, le viticulteur est conduit à faire un choix lorsqu'il envisage de lutter contre la Pourriture grise. Si pour le moment, les résultats des diverses techniques d'applications n'apparaissent pas très différents, il semble préférable de faire confiance à la méthode standard malgré ses exigences.

La méthode d'utilisation des produits mixtes, pour aussi séduisante qu'elle soit, a besoin d'une confirmation que les essais réalisés dans cinq circonscriptions en 1976 apportera peut être.

De toute façon, il faut inciter les viticulteurs à la modération lorsqu'il s'agit de traitements tardifs qui peuvent avoir des conséquences facheuses sur la fermentation avec certains produits et pour éviter la présence de résidus dans les vins. D'ailleurs, il semble illusoire de vouloir enrayer une attaque tardive qui se développe très vite sur les baies blessées par les chenilles d'Eudémis ou éclatées à la suite d'une excès d'humidité à l'approche de la récolte.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie

C. ROUSSEL

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la circonscription phytosanitaire
"AQUITAINE"
M. LARGE

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur-Gérant : P. JOURNET
Inscription à la C.P.P.P. n° 524 AD